

Les perspectives écologiques et économiques de l'après-mine en Lorraine et en Alsace

Merlebach (57)

mardi 26 mai 2015



L'Unité territoriale Après-Mine (Utam) Est du BRGM, implantée à Freyming-Merlebach (57) contrôle les anciens bassins miniers de l'Est. Ses principales missions sont la surveillance et les travaux de mise en sécurité de sites.

Dans le bassin houiller lorrain, l'eau et le gaz ont toujours été les éléments qui ont fait l'objet d'une étroite surveillance. Même après l'arrêt de l'exploitation, ils sont restés présents et nécessitent encore une attention toute particulière.

Les eaux minières sont pompées et traitées de manière à préserver la qualité de la nappe phréatique et à en réguler le niveau afin de protéger les zones exposées au risque de remontée des eaux souterraines. Deux installations sont en service, l'une sur le site de la Houve à Creutzwald depuis 2009, l'autre sur le site de Simon à Forbach depuis 2012. Une troisième est en cours de réalisation sur le site de la carrière de Freyming-Merlebach.

Par ailleurs, le captage du grisou commencé en 1965 a été définitivement arrêté en fin 2011.

Les réserves de gaz dans les anciennes exploitations de charbon restent cependant considérables. C'est la raison pour laquelle l'exploitation de gaz de houille est fortement envisagée à Freyming-Merlebach et dans les communes alentour.

Le projet en étude depuis quelques temps déjà par la société EGL (European Gas Limited), pourrait se concrétiser dans les années à venir, pour un espoir de production au plus tôt en 2016. Déjà trois puits sur le site de forage de Folschviller, et un permis de construire pour 4 puits supplémentaires, qui seront creusés dans les communes voisines.

La Moselle Est semble être un terrain très prolifique au gaz de houille.

L'eau et le gaz seront les deux thèmes principaux abordés lors de cette journée technique.

programme

- 9 h 00 **Accueil** des participants dans les locaux du BRGM-Utam-Est à Merlebach
- 9 h 30 **Exposé de Roger Cosquer**, Directeur du BRGM-Utam-Est, sur la mémoire des exploitations :
 - l'après-mine en Lorraine et Alsace : fer, charbon, pétrole, potasse ;
 - la problématique sur les mises en sécurité des sites, l'eau, le grisou, les résurgences de pétrole, les terrils des MDPA ;
 - le traitement des eaux minières avant rejet dans le milieu naturel.
- 11 h 00 **Exposé de Julien Moulin**, Président d'EGL (European Gas Limited), sur :
 - le grisou, le gaz de houille et le gaz de schiste, quelles différences ?
 - la recherche de gaz de houille en Lorraine ;
 - le traitement des boues de forage.
- 12 h 30 **Déjeuner**
- 14 h 00 **Visites en autocar*** avec commentaires circonstanciés des lagunes "Simon" puis d'un site de recherche de gaz de houille
- 17 h 00 **Retour** sur le parking du BRGM-Utam-Est
- 17 h 00 **Fin de la journée**



important

*L'ordre des visites pourra être inversé en fonction des participants qui auraient un train à prendre à Forbach pour leur retour.

Le nombre de visiteurs étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

conditions générales

INSCRIPTION

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à remplir le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du chèque correspondant ou des informations complètes concernant le paiement par carte bancaire. Les bulletins sont adressés à :

Société de l'industrie minérale
17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture,
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

L'adhésion individuelle à la Sim est de 50 euros.

L'adhésion REC (retraité, étudiant ou en recherche d'emploi) est de 30 euros.

MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70). **Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.**

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 8 € pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

RESPONSABILITÉ

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE INSCRIPTION

Secrétariat des inscriptions de la Sim :
Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - Fax : +33 (0)1 53 10 14 71
E-mail : contact@lasim.org

Bulletin d'inscription

Journée technique district Est

Les perspectives écologiques et économiques de l'après-mine en Lorraine et en Alsace à Merlebach (57)

mardi 26 mai 2015

Nom : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Fax : E-mail :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Secteur : administration - organisme public recherche - ingénierie enseignement fédération - association

industrie fabricant de produit finis exploitant constructeur - fournisseur autre.....

Je souhaite recevoir les lettres d'information de la Sim par e-mail

Frais de participation : 48 € TTC pour les membres Sim

n° de carte membre obligatoire : /

60 € TTC pour les non-membres

→ Je règle par CB Eurocard Mastercard Visa American Express

N° : / / /

Date d'expiration : / 3 derniers chiffres au dos de la carte :

Titulaire :

→ Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

→ Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (sous réf : JT15-03) :

CAE Paris Rive Gauche IBAN : FR 76 3005 6000 6500 6554 0002 202 BIC : CCFRFRPP

profitez-en pour adhérer à la Sim !

- société 285 €
- individuelle 50 €
- retraité, sans-emploi, étudiant, enseignant 30 €

Adhérer à la Sim, c'est ...

- ✓ être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- ✓ bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges et de rencontres** ;
- ✓ profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'Association.

Adhérer à la Sim c'est aussi **bénéficiaire de 20 % de réduction** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

www.lasim.org